



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2023-123

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Centre Hospitalier d'Amiens /

80-2023-09-06-00021 - Délégation de signature - Cadre supérieur de santé - M. François JOACHIM (2 pages)	Page 3
80-2023-09-06-00024 - Délégation de signature - Cadre supérieur de santé - M. Pascal SOHIER (2 pages)	Page 6
80-2023-09-06-00019 - Délégation de signature - Cadre supérieur de santé - Mme Armelle HIOLLE (2 pages)	Page 9
80-2023-09-06-00020 - Délégation de signature - Cadre supérieur de santé - Mme Catherine DEBRUYNE (2 pages)	Page 12
80-2023-09-06-00022 - Délégation de signature - Cadre supérieur de santé - Mme Magalie CLAVIERE (2 pages)	Page 15
80-2023-09-06-00023 - Délégation de signature - Cadre supérieur de santé - Mme Mélanie DANNEEL-DEFORCEVILLE (2 pages)	Page 18
80-2023-09-06-00018 - Délégation de signature - Garde administrative - M. Vincent DUPONT (2 pages)	Page 21
80-2023-09-06-00026 - Délégation de signature - Garde administrative - Mme Stéphanie SAMYN (2 pages)	Page 24
80-2023-09-06-00025 - Délégation de signature - Garde administrative - Mme Sylvie BEAUCAMP (2 pages)	Page 27
80-2023-09-06-00028 - Délégation de signature - GHT Somme Littoral Sud - Fonction Achat (3 pages)	Page 30
80-2023-09-06-00029 - Délégation de signature - Pôle Efficience, Finances et Qualité - Direction des Finances - Direction de la Qualité et Gestion des risques (4 pages)	Page 34
80-2023-09-06-00030 - Délégation de signature - Pôle Ressources Humaines et Développement Professionnel - Direction des Ressources Humaines - Direction des Ecoles et Instituts de formation (6 pages)	Page 39

Direction départementale des finances publiques de la Somme / Secrétariat de direction

80-2023-09-08-00005 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Somme (3 pages)	Page 46
--	---------

Direction Départementale des Territoires et de la Mer 62 /

80-2023-09-08-00004 - AP du 08 septembre 2023 - Attribution d'un permis national de pêche à pied professionnelle (7 pages)	Page 50
--	---------

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00021

Délégation de signature - Cadre supérieur de
santé - M. François JOACHIM

Décision n° 2023-76

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu la Décision du 20 juin 2018 nommant M. François JOACHIM en qualité de Cadre Supérieur de Santé à compter du 1^{er} mai 2018 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel du Pôle « Soins et Parcours Patients » ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé du CHU Amiens-Picardie, délégation est donnée à **M. François JOACHIM**, pour signer les permissions de sortie des patients, les autorisations de départs de corps sans mise en bière ainsi que les transports inter-sites.

La signature de l'agent visé par la présente décision devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation, le cadre supérieur de santé* » et préciser les nom et prénom du signataire.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégué.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.



Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

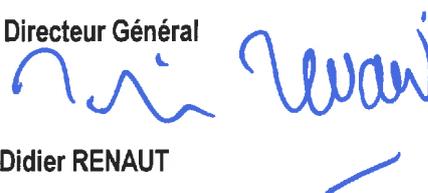
Le Cadre Supérieur de Santé

François JOACHIM



Le Directeur Général

Didier RENAUT



Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00024

Délégation de signature - Cadre supérieur de
santé - M. Pascal SOHIER

Décision n° 2023-74

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu la Décision du 23 janvier 2019 nommant M. Pascal SOHIER en qualité de Cadre Supérieur de Santé à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel du Pôle « Soins et Parcours Patients » ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé du CHU Amiens-Picardie, délégation est donnée à **M. Pascal SOHIER**, pour signer les permissions de sortie des patients, les autorisations de départs de corps sans mise en bière ainsi que les transports inter-sites.

La signature de l'agent visé par la présente décision devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation, le cadre supérieur de santé* » et préciser les nom et prénom du signataire.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégué.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.



Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

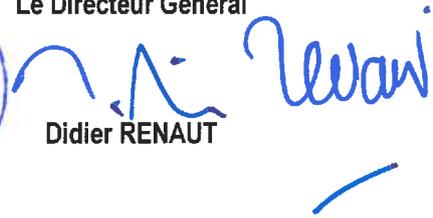
Le Cadre Supérieur de Santé

Pascal SOHIER



Le Directeur Général

Didier RENAUT



Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00019

Délégation de signature - Cadre supérieur de
santé - Mme Armelle HIOLE

Décision n° 2023-73

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu la Décision nommant Mme Armelle HIOLLE en qualité de Cadre de Santé à compter 1^{er} septembre 2010 ;

Vu la Note de service N°96/22 du 5 août 2022 nommant Mme Armelle HIOLLE en qualité de Faisant Fonction Cadre Supérieure de Santé du Pôle « Blocs Opératoires et Anesthésie-Réanimations » à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel du Pôle « Soins et Parcours Patients » ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé du CHU Amiens-Picardie, délégation est donnée à **Mme Armelle HIOLLE**, pour signer les permissions de sortie des patients, les autorisations de départs de corps sans mise en bière ainsi que les transports inter-sites.

La signature de l'agent visé par la présente décision devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation*, le faisant fonction cadre supérieur de santé » et préciser les nom et prénom du signataire.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.



Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.

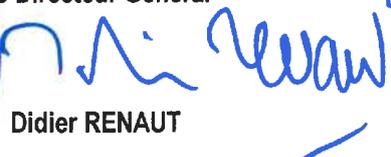
Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

La Faisant Fonction
Cadre Supérieure de Santé

Armelle HIOLLE



Le Directeur Général



Didier RENAUT

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00020

Délégation de signature - Cadre supérieur de
santé - Mme Catherine DEBRUYNE

Décision n° 2023-66

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu la Décision du 7 août 2017 nommant Mme Catherine DEBRUYNE en qualité de Cadre Supérieure de Santé à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel du Pôle « Soins et Parcours Patients » ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé du CHU Amiens-Picardie, délégation est donnée à **Mme Catherine DEBRUYNE**, pour signer les permissions de sortie des patients, les autorisations de départs de corps sans mise en bière ainsi que les transports inter-sites.

La signature de l'agent visé par la présente décision devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation*, le cadre supérieur de santé » et préciser les nom et prénom du signataire.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

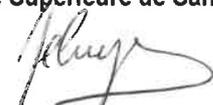
Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégué.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.



Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

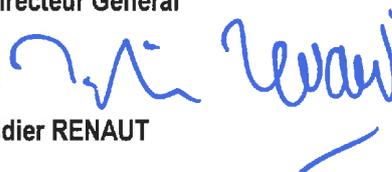
La Cadre Supérieure de Santé


Catherine DEBRUYNE



Le Directeur Général

Didier RENAUT



Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00022

Délégation de signature - Cadre supérieur de
santé - Mme Magalie CLAVIERE

Décision n° 2023-69

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu la Décision du 7 juillet 2017 nommant Mme Magalie CLAVIERE en qualité de Cadre Supérieure de Santé à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel du Pôle « Soins et Parcours Patients » ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé du CHU Amiens-Picardie, délégation est donnée à **Mme Magalie CLAVIERE**, pour signer les permissions de sortie des patients, les autorisations de départs de corps sans mise en bière ainsi que les transports inter-sites.

La signature de l'agent visé par la présente décision devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation, le cadre supérieur de santé* » et préciser les nom et prénom du signataire.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégué.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.



Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

La Cadre Supérieure de Santé



Le Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Didier Renaud".

Didier RENAUT

Magalie CLAVIERE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Magalie Clavier".

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00023

Délégation de signature - Cadre supérieur de
santé - Mme Mélanie DANNEEL-DEFORCEVILLE

Décision n° 2023-70

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu la Décision du 10 juillet 2018 nommant Mme Mélanie DEFORCEVILLE en qualité de Cadre Supérieure de Santé à compter du 1^{er} juin 2018 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel du Pôle « Soins et Parcours Patients » ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes assurées par les Cadres Supérieurs de Santé du CHU Amiens-Picardie, délégation est donnée à **Mme Mélanie DANNEEL-DEFORCEVILLE**, pour signer les permissions de sortie des patients, les autorisations de départs de corps sans mise en bière ainsi que les transports inter-sites.

La signature de l'agent visé par la présente décision devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation, le cadre supérieur de santé* » et préciser les nom et prénom du signataire.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégué.

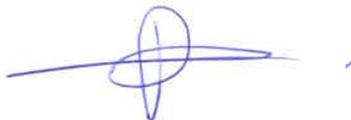
Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.



Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

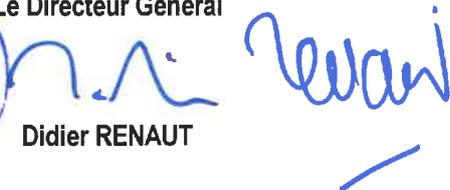
La Cadre Supérieure de Santé

Mélanie DANNEEL-DEFORCEVILLE



Le Directeur Général

Didier RENAUT



Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00018

Délégation de signature - Garde administrative -
M. Vincent DUPONT

Décision n° 2023-44

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée en date du 09 janvier 2023 établi entre M. Vincent DUPONT et le CHU Amiens-Picardie ;

Vu la Note de service n°171/22 du 02 janvier 2023 relative à la prise de fonctions de M. Vincent DUPONT en qualité de Directeur Adjoint et Coordinateur du Pôle Efficience, Finances et Qualité à compter du 09 janvier 2023 ;

Vu la décision du Directeur Général n°2023-42 relative à l'organisation des gardes de direction ;

Vu l'Organigramme de direction ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes (« gardes ») de direction.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes administratives assurées par les personnels de l'équipe de direction du CHU Amiens-Picardie et les cadres habilités selon le planning élaboré par la Direction Générale, délégation est donnée à **M. Vincent DUPONT**, Directeur Adjoint au CHU Amiens-Picardie, à l'effet de prendre et signer toutes les décisions et



les actes conservatoires nécessaires à la continuité du service, à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, et donc de signer tous documents se rapportant :

- A l'exercice du pouvoir de police au sein de tous les services de l'établissement ;
- A la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- Aux dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- A l'admission, au séjour, à la sortie, au décès des patients ;
- A la sécurité des personnes et des biens ;
- Au déclenchement des plans d'urgence et de la cellule de crise ;
- Aux moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- Aux assignations des personnels.

La signature des décisions et actes conservatoires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation*, le Directeur de garde » et préciser les nom et prénom du signataire.

Etant précisé que **M. Vincent DUPONT** informera, sans délai, **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont joignables en permanence et peuvent être sollicités à tout moment au titre des gardes de direction.

A l'issue de sa garde, **M. Vincent DUPONT** rédigera un rapport circonstancié et rendra compte à **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, des décisions prises en son nom.

Le registre des astreintes de direction est tenu à disposition auprès de la Direction Générale.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

Le Directeur Adjoint

Vincent DUPONT



Le Directeur Général

Didier RENAUT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Didier Renaud".

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00026

Délégation de signature - Garde administrative -
Mme Stéphanie SAMYN

Décision n° 2023-57

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 09 mars 2023 annonçant le détachement de Mme Stéphanie SAMYN dans le corps des Directeurs d'Hôpital en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens, au CHI Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart en Ponthieu pour une période de 5 ans ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 mars 2023 nommant Mme Stéphanie SAMYN en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens, au CHI Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart en Ponthieu ;

Vu la Note de service n°37/23 du 31 mars 2023 annonçant la prise de fonctions de Mme Stéphanie SAMYN en qualité de Directrice Adjointe, Directrice chargée des Parcours Patients et des Relations avec les Usagers à compter du 03 avril 2023 ;

Vu la décision du Directeur Général n°2023-42 relative à l'organisation des gardes de direction ;

Vu l'Organigramme de direction ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes (« gardes ») de direction.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.



Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes administrative assurées par les personnels de l'équipe de direction du CHU Amiens-Picardie et les cadres habilités selon le planning élaboré par la Direction Générale, délégation est donnée à **Mme Stéphanie SAMYN**, Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, à l'effet de prendre et signer toutes les décisions et les actes conservatoires nécessaires à la continuité du service, à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, et donc de signer tous documents se rapportant :

- A l'exercice du pouvoir de police au sein de tous les services de l'établissement ;
- A la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- Aux dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- A l'admission, au séjour, à la sortie, au décès des patients ;
- A la sécurité des personnes et des biens ;
- Au déclenchement des plans d'urgence et de la cellule de crise ;
- Aux moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- Aux assignations des personnels.

La signature des décisions et actes conservatoires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation*, le Directeur de garde » et préciser les nom et prénom du signataire.

Etant précisé que **Mme Stéphanie SAMYN** informera, sans délai, **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont joignables en permanence et peuvent être sollicités à tout moment au titre des gardes de direction.

A l'issue de sa garde, **Mme Stéphanie SAMYN** rédigera un rapport circonstancié et rendra compte à **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, des décisions prises en son nom.

Le registre des astreintes de direction est tenu à disposition auprès de la Direction Générale.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégué.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.

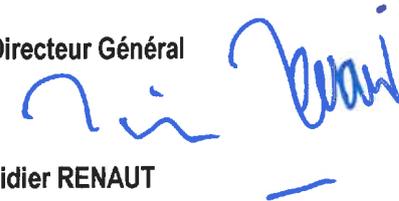
Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

La Directrice Adjointe


Stéphanie SAMYN



Le Directeur Général


Didier RENAUT

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00025

Délégation de signature - Garde administrative -
Mme Sylvie BEAUCAMP

Décision n° 2023-48

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 nommant Mme Sylvie BEAUCAMP en qualité de Directrice des Soins, chargée des Opérations et de la Conduite des projets institutionnels au CHU Amiens-Picardie et au CH de Doullens à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la Note de service n°51/21 du 06 mai 2021 modifiant notamment l'organisation de la Direction de la Qualité et de la Gestion des risques désormais confiée à Mme Sylvie BEAUCAMP ;

Vu la Décision du Directeur Général n°2023-42 relative à l'organisation des gardes de direction ;

Vu l'Organigramme de direction ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes (« gardes ») de direction.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

Article 2 - Délégués

Dans le cadre des astreintes administrative assurées par les personnels de l'équipe de direction du CHU Amiens-Picardie et les cadres habilités selon le planning élaboré par la Direction Générale, délégation est donnée à **Mme Sylvie BEAUCAMP**, Directrice des soins au C.H.U. Amiens-Picardie, à l'effet de prendre et signer toutes les décisions et les actes conservatoires nécessaires à la continuité du service, à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, et donc de signer tous documents se rapportant :



- A l'exercice du pouvoir de police au sein de tous les services de l'établissement ;
- A la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- Aux dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- A l'admission, au séjour, à la sortie, au décès des patients ;
- A la sécurité des personnes et des biens ;
- Au déclenchement des plans d'urgence et de la cellule de crise ;
- Aux moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;
- Aux assignations des personnels.

La signature des décisions et actes conservatoires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation*, le Directeur de garde » et préciser les nom et prénom du signataire.

Etant précisé que **Mme Sylvie BEAUCAMP** informera, sans délai, **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont joignables en permanence et peuvent être sollicités à tout moment au titre des gardes de direction.

A l'issue de sa garde, **Mme Sylvie BEAUCAMP** rédigera un rapport circonstancié et rendra compte à **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, des décisions prises en son nom.

Le registre des astreintes de direction est tenu à disposition auprès de la Direction Générale.

Article 3 - Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt à compter du 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

La Directrice des Soins,

Sylvie BEAUCAMP



Le Directeur Général


Didier RENAUT



Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00028

Délégation de signature - GHT Somme Littoral
Sud - Fonction Achat

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE SOMME LITTORAL SUD



DELEGATION DE SIGNATURE

**GHT « Somme Littoral Sud »
Fonction Achat**



Décision n° 2023-78

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALLIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**



Vu le Code de la santé publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;



Vu le Code de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique hospitalière ;



Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;



Vu l'Instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des Groupements Hospitaliers de Territoire ;

Vu la Convention constitutive du GHT « Somme Littoral Sud » du 29 juin 2016 et ses avenants ;



Vu la Décision de nomination de Mme Ophélie DABONNEVILLE en qualité d'Ingénieur titulaire à compter du 1^{er} juin 2005 ;

Vu la Décision d'affectation de Mme Ophélie DABONNEVILLE à la Direction des Achats à compter du 1^{er} août 2017 ;



Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre Mme Laurianne NOMBO et le CHU Amiens-Picardie le 18 avril 2018 ;

Considérant l'Organigramme de direction ;



Considérant l'organisation de la Direction des Achats du GHT « Somme Littoral Sud » à la date de la présente ;



DECIDE

CHU Amiens-Picardie - Délégation de signature Fonction Achat - Décision n° 2023-78

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », ainsi que du CH de Doullens, du CHI Montdidier Roye et de l'EHPAD de Domart en Ponthieu.

Elle annule et remplace les précédentes décisions.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint tout dossier relevant de son domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

Article 2 - DELEGATAIRES

Délégation de signature permanente est donnée à **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT à « Somme Littoral Sud », à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », tous les documents relatifs à la gestion de la fonction Achat du GHT « Somme Littoral Sud », excepté les actes d'engagement et de notification initiale des marchés publics de travaux et de concessions de travaux au-delà du seuil défini réglementairement pour les marchés publics à procédures formalisées.

Cette délégation inclut la signature des modifications de marché conclu par le CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT « Somme Littoral Sud », ainsi que les actes d'exécution des marchés et des concessions propres au CHU Amiens-Picardie, quel que soit leur montant.

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT « Somme Littoral Sud », délégation de signature est donnée à **Mme Laurianne NOMBO**, Responsable Achats, à l'effet de signer les actes d'engagement et de notification initiale des marchés publics de travaux et de fourniture de service, ainsi que leurs actes d'exécution dont les montants ne vont pas au-delà des seuils définis réglementairement pour les marchés publics à procédures formalisées.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, établissement support du GHT Somme Littoral Sud, et par délégation, pour tout ou partie des établissements partie du GHT « Somme Littoral Sud »* » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

Article 3 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision de délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de **Mme Ophélie DABONNEVILLE**, Coordinatrice Générale des Achats du GHT « Somme Littoral Sud », **Mme Laurianne NOMBO**, Responsable Achats.

Elle cessera automatiquement pour le ou les délégataire(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Elle sera transmise aux Comptables des établissements.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.

Le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie,
établissement support du GHT Somme Littoral Sud



Didier RENAULT

La Coordinatrice Générale des Achats
du GHT Somme Littoral Sud

Ophélie DABONNEVILLE

La Responsable du Pôle Achats,

Laurianne NOMBO

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00029

Délégation de signature - Pôle Efficience,
Finances et Qualité - Direction des Finances -
Direction de la Qualité et Gestion des risques

DELEGATION DE SIGNATURE

Pôle Efficience, Finances et Qualité
Direction des Finances
Direction de la Qualité et Gestion des risques

Décision n° 2023-77

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants,

Vu le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 nommant Mme Sylvie BEAUCAMP en qualité de Directrice des Soins, chargée des Opérations et de la Conduite des projets institutionnels au CHU Amiens-Picardie et au CH de Doullens à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la Note de service n°51/21 du 06 mai 2021 modifiant notamment l'organisation de la Direction de la Qualité et de la Gestion des risques désormais confiée à Mme Sylvie BEAUCAMP ;

Vu la Note de service n°101/2021 du 13 septembre 2021 modifiant l'organisation du Pôle « Efficience, Finances et Qualité » ;

Vu l'organigramme fonctionnel de la Direction de la Qualité et de la Gestion des Risques ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant M. Francis KRAUSE en qualité de Directeur Adjoint au CHU Amiens-Picardie à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée établi entre M. Vincent DUPONT et le CHU Amiens-Picardie à compter du 09 janvier 2023 ;

Vu la Note de service n°171/22 du 02 janvier 2023 relative à la prise de fonctions de M. Francis KRAUSE en qualité de Directeur Adjoint au sein du Pôle « Efficience, Finances et Qualité » à compter du 02 janvier 2023 et de M. Vincent DUPONT en qualité de Directeur Adjoint et Coordinateur du Pôle « Efficience, Finances et Qualité » à compter du 09 janvier 2023 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel de la Direction des Finances ;

DECIDE

Article 1^{er} - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, du CH de Doullens, du CHI Montdidier Roye et de l'EHPAD de Domart en Ponthieu.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint, tout dossier relevant de son domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

Article 2 – DELEGATAIRES AU TITRE DE LA DIRECTION DES FINANCES

Délégation permanente est donnée à :

Alinéa 1 : **M. Vincent DUPONT**, Directeur Coordonnateur du Pôle « Efficience, Finances et Qualité » à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

2.1.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des Finances, du Contrôle de Gestion et des appuis aux projets à l'exception des documents suivants :

- Les marchés publics
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires

2.1.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des Finances, du Contrôle de Gestion et des appuis aux projets à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les Directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés ;
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance ;
- La presse écrite, audiovisuelle, internet ;
- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent DUPONT**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 1 pour lesquels **M. DUPONT** a délégation de signature, à **M. Francis KRAUSE**.

Alinéa 2 : **M. Francis KRAUSE**, Directeur Adjoint,

à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

2.2.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Facturation et de l'Optimisation des recettes à l'exception des documents suivants :

- Les marchés publics ;
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux) ;
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux ;
- Les sanctions disciplinaires.

2.2.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Facturation et de l'Optimisation des recettes à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés ;
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance ;
- La presse écrite, audiovisuelle, internet ;

- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Francis KRAUSE**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 2 pour lesquels Monsieur KRAUSE a délégation de signature, à **Monsieur Vincent DUPONT**.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, et par délégation » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

Article 3 – DELEGATAIRES AU TITRE DE LA DIRECTION DE LA QUALITE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Délégation permanente est donnée à **Mme Sylvie BEAUCAMP**, Directrice des Soins à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

3.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction de la qualité et de la gestion des risques à l'exception des documents suivants :

- Les marchés publics ;
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux) ;
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux ;
- Les sanctions disciplinaires.

3.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction de la Qualité et de la Gestion des risques à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les Directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés ;
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance ;
- La presse écrite, audiovisuelle, internet ;
- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sylvie BEAUCAMP**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'article 3 pour lesquels Mme BEAUCAMP a délégation de signature à **M. Vincent DUPONT** et **M. Francis KRAUSE**.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, et par délégation » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

Article 4 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision de délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de **M. Vincent DUPONT**, Directeur Adjoint, Coordonnateur du Pôle « Efficience, Finances et Qualité », **M. Francis KRAUSE**, Directeur Adjoint, **Mme Sylvie BEAUCAMP**, Directrice des Soins.

Elle cessera automatiquement pour le ou les délégataire(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Elle sera transmise aux Comptables des établissements, accompagnée du modèle de signature des délégataires.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.



Le Directeur Général

Didier RENAUT

Le Directeur Coordonnateur

Vincent DUPONT

Le Directeur Adjoint

Francis KRAUSE

La Directrice des Soins

Sylvie BEAUCAMP

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2023-09-06-00030

Délégation de signature - Pôle Ressources
Humaines et Développement Professionnel -
Direction des Ressources Humaines - Direction
des Ecoles et Instituts de formation

DELEGATION DE SIGNATURE

**Pôle Ressources Humaines
et Développement Professionnel**

Direction des Ressources Humaines

Direction des Ecoles et Instituts de formation

Décision n° 2023-63

**LE DIRECTEUR GENERAL,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants,

Vu le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 30 avril 2019 nommant M. Fabien MARTINEZ, Directeur d'Hôpital au CHU Amiens-Picardie et au CH de Doullens en qualité de Directeur Adjoint, chargé de la Coordination du Pôle « Ressources Humaines et Développement professionnel » à compter du 11 juin 2019 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2022 nommant Mme Lucie LEFEVRE en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la Note de service n°171/22 du 2 janvier 2023 relative à la prise de fonction de Mme Lucie LEFEVRE en qualité de Directrice Adjointe au sein du Pôle « Ressources Humaines et Développement Professionnel » à compter du 02 janvier 2023 ;

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Picardie, Préfet de la Somme, nommant Mme Béatrice JAMAULT en qualité de Directrice de l'Ecole de Manipulateurs en électroradiologie médicale au CHU d'Amiens à compter du 22 novembre 1999 ;

Vu l'Organigramme fonctionnel de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée à compter du 1^{er} février 2009 conclu entre le CHU Amiens-Picardie et Mme Vincente HERBETTE ;

Vu la Note de service n° 89/17 du 22 août 2017 relative à la prise de fonction de Mme Vincente HERBETTE en qualité d'Attachée d'Administration au sein du Pôle « Ressources Humaines et Développement Professionnel » à compter du 04 septembre 2017 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée à compter du 17 septembre 2018 conclu entre le CHU Amiens-Picardie et Mme Audrey KRYGER ;

Vu la Note de service n° 121/18 du 21 novembre 2018 relative à la prise de fonction de Mme Audrey KRYGER en qualité d'Attachée d'Administration au sein du Pôle « Ressources Humaines et Développement Professionnel » à compter du 17 septembre 2018 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée à compter du 27 avril 2020 conclu entre le CHU Amiens-Picardie et M. Alexandre CARTELLE ;

Vu la Note de service n° 68/20 du 27 avril 2020 relative à la prise de fonction de M. Alexandre CARTELLE en qualité d'Attaché d'Administration au sein du Pôle « Ressources Humaines et Développement Professionnel » à compter du 27 avril 2020 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée à compter du 16 mars 2020 conclu entre le CHU Amiens-Picardie et Mme Vanessa PREVOT ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2022 conclu entre le CHU Amiens-Picardie et Mme Marie BEAUFILS ;

Vu la Note de service n° 71/22 du 09 juin 2022 relative à la prise de fonction de Mme Marie BEAUFILS en tant qu'Attachée d'Administration au sein de la Direction des Ressources Humaines à compter du 1^{er} juin 2022 ;

Vu le contrat de travail à durée indéterminée à compter du 08 août 2022 conclu entre le CHU Amiens-Picardie et Mme Marie-Laurence CAIEZ ;

Vu la Note de service n°95/22 du 1^{er} août 2022 relative à la prise de fonction de Mme Marie-Laurence CAIEZ en qualité de Responsable Formation continue et Développement professionnel au sein de la Direction des Ressources Humaines à compter du 08 août 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, du CH de Doullens, du CHI Montdidier Roye et de l'EHPAD de Domart en Ponthieu.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint, tout dossier relevant de son domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

Article 2 – DELEGATAIRES AU TITRE DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Délégation permanente est donnée :

- **M. Fabien MARTINEZ**, Directeur Coordonnateur du Pôle « Ressources Humaines et Développement Professionnel »
- **Mme Lucie LEFEBVRE**, Directrice Adjointe,

à l'effet de signer au nom de M. Didier RENAUT, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

2.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des Ressources Humaines à l'exception des documents suivants :

- Les marchés publics ;
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service

(travaux) ;

- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux ;
- Les sanctions disciplinaires des groupes 2,3 et 4.

2.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des Ressources Humaines à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les Directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés ;
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance ;
- La presse écrite, audiovisuelle, internet ;
- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR.

Alinéa 1 : Pour la gestion du Département « Recrutement, Attractivité, Mobilité interne, Politique statutaire et Gestion des carrières », délégation est donnée à **Mme Marie BEAUFILS**, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les documents suivants :

- Recrutement, attractivité, mobilité interne
 - Courriers de confirmation ou refus de recrutement ;
 - Recrutement par mutation : courriers aux établissements (demande de renseignements) ;
 - Réponses aux candidatures spontanées ;
 - Convocations au service de santé au travail (embauche, reprise) ;
 - Conventions de stage non rémunérés.
- Carrières
 - Attestations de carrières, d'emploi, CAF, employeur conjoint ;
 - Courriers de saisine concernant les demandes de temps partiel auprès des cadres de proximité ;
 - Demandes de changement d'affectation des agents ;
 - Demandes de pièces complémentaires ;
 - Calcul ARE ;
 - Entretiens professionnels annuels.
- Cumul d'activité
 - Accord à titre accessoire ;
 - Demandes de documents complémentaires ;
 - Courriers d'attente ;
 - Courriers d'accord ou refus ;
- Retraite
 - Documents retraite : simulations, demande de pension CNRACL ;
 - Bordereaux d'envoi ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie BEAUFILS**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 1 pour lesquels **Mme BEAUFILS** a délégation de signature, à **Mme Marie-Laurence CAIEZ**, **M. Alexandre CARTELLE**, **Mme Vincente HERBETTE** et **Mme Audrey KRYGER**.

Alinéa 2 : Pour la gestion du Département « Formation Continue et Développement professionnel », délégation est donnée à **Mme Marie-Laurence CAIEZ**, Responsable Formation continue et Développement professionnel, à l'effet de signer les documents suivants :

- Demandes de remboursement de frais d'enseignements ;
- Demandes de remboursement de frais de déplacements ;
- Demandes de remboursement des frais de traitements ;
- Convocations aux formations ;
- Ordres de missions dans le cadre des formations ;
- Conventions de formation ;
- Bordereaux d'envoi ;
- Entretiens professionnels annuels.



En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Laurence CAIEZ**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 2 pour lesquels **Mme CAIEZ** a délégation de signature, à **Mme Marie BEAUFILS, M. Alexandre CARTELLE, Mme Vincente HERBETTE** et **Mme Audrey KRYGER**.

Alinéa 3 : Pour la gestion des Départements « Gestion et organisation du temps de travail et Pilotage de la masse salariale des effectifs, Contrôle de gestion sociale et Gestion des rémunérations », délégation est donnée à **M. Alexandre CARTELLE**, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les documents suivants :

- Gestion du temps de travail
 - Autorisations spéciales d'absence ;
 - Décisions relatives au compte-épargne temps (ouverture, versement d'heures) ;
 - Décisions de report de congés annuels.
- Rémunérations :
 - Bordereaux d'envoi ;
 - Attestations de perte de salaire ;
 - Formulaires d'abonnement transport pour le travail ;
 - Courriers aux agents de demandes de pièces ;
 - Bordereaux de demandes de versement transport ;
 - Entretiens professionnels annuels.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre CARTELLE**, Attaché d'Administration Hospitalière, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 3 pour lesquels **M. CARTELLE** a délégation de signature à **Mme Marie BEAUFILS, Mme Marie-Laurence CAIEZ, Mme Vincente HERBETTE** et **Mme Audrey KRYGER**.

Alinéa 4 : Pour la gestion du Département « Gestion de l'absentéisme, du maintien dans l'emploi et de l'action sociale », délégation est donnée à **Mme Vincente HERBETTE**, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les documents suivants :

- Attestations absentéisme ;
- Courriers types dans le cadre des Accidents de travail - Maladies Professionnelles - Congés de Maladie Ordinaire - Congé de Longue Maladie - Congé de Longue Durée - Reclassements - Congés maternité, paternité ;
- Courriers relatifs aux incidences paie liées à l'absentéisme ;
- Courriers adressés à la CPAM et à la CNRACL relatifs au suivi des dossiers ;
- Convocations aux entretiens de retour dans l'emploi ;
- Prise en charge financière des soins et frais médicaux dans le cadre d'un accident de travail – maladie professionnelle ;
- Entretiens professionnels annuels.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Vincente HERBETTE**, Attachée d'Administration Hospitalière, délégation de signature est donnée uniquement pour les convocations aux expertises médicales à **Mme Vanessa PREVOT**, Adjointe des cadres.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Vincente HERBETTE**, Attachée d'Administration Hospitalière, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 4 pour lesquels **Mme HERBETTE** a délégation de signature, à **Mme Marie BEAUFILS, Mme Marie-Laurence CAIEZ, M. Alexandre CARTELLE** et **Mme Audrey KRYGER**.

Alinéa 5 : Pour la gestion du Département « Parcours Professionnel - Conseil en mobilité », délégation est donnée à **Mme Audrey KRYGER**, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les documents suivants :

- Courriers de convocation aux entretiens ;
- Entretiens professionnels annuels.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Audrey KRYGER**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'alinéa 5 pour lesquels **Mme KRYGER** a délégation de signature à **Mme Marie BEAUFILS, M. Alexandre CARTELLE, Mme Marie-Laurence CAIEZ** et **Mme Vincente HERBETTE**.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, et par délégation » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

Article 3 – DELEGATAIRES AU TITRE DE LA DIRECTION DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION

Délégation permanente est donnée à **Mme Béatrice JAMAULT**, Directrice Coordinatrices des Ecoles et Instituts de formation paramédicaux à l'effet de signer au nom de **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

2.1 Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des Ecoles et Instituts de formation paramédicaux à l'exception des documents suivants :

- Les actes relatifs à l'organisation des sélections afférentes aux admissions aux écoles et instituts (avis de sélection et résultats) ;
- Les conventions de stages des élèves et étudiants relevant des écoles et instituts de formations du CHU Amiens-Picardie ;
- Les conventions de stages des élèves et étudiants paramédicaux venant faire leur stage au CHU Amiens-Picardie ;
- Les ordres de mission, états de frais - et leur liquidation - des interventions et déplacements des intervenants aux écoles et instituts ;
- Les demandes d'ordres de mission des personnels relevant des écoles et instituts de formation, à l'exception des déplacements hors métropole qui relèvent de la compétence du Directeur Général.

2.2 Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des Ecoles et Instituts de formation paramédicaux à l'exception des actes et correspondances engageant le CHU dans ses relations avec :

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les Directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés ;
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance ;
- La presse écrite, audiovisuelle, internet ;
- Les présidents de CME et directeurs des UFR.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Béatrice JAMAULT**, délégation de signature est donnée pour les documents mentionnés à l'article 3 pour lesquels **Mme JAMAULT** a délégation de signature à **M. Fabien MARTINEZ** et **Mme Lucie LEFEBVRE**.

La signature des délégataires devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, et par délégation » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

Article 4 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision de délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable, et au plus tôt le 06 septembre 2023.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de **M. Fabien MARTINEZ**, Directeur Adjoint, Coordonnateur du Pôle « Ressources Humaines et Développement Professionnel », **Mme Lucie LEFEBVRE**, Directrice Adjointe, **Mme Béatrice JAMAULT**, Directrice Coordinatrice des Ecoles et Instituts de formation paramédicaux, **Mme Marie-Laurence CAIEZ**, Responsable Formation continue et Développement professionnel, **M. Alexandre CARTELLE**, Attaché d'Administration Hospitalière, **Mme Vincente HERBETTE**, Attachée d'Administration Hospitalière, **Mme Audrey KRYGER**, Attachée d'Administration Hospitalière, **Mme Marie BEAUFILS**, Attachée d'Administration Hospitalière, **Mme Vanessa PREVOT**, Adjoint des Cadres Hospitaliers.



Elle cessera automatiquement pour le ou les délégué(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Elle sera transmise aux Comptables des établissements, accompagnée du modèle de signature des délégués.

Fait à Amiens, le 06 septembre 2023.



Le Directeur Général

Didier RENAUT

Le Directeur Coordonnateur du Pôle

Fabien MARTINEZ

La Directrice Adjointe

Lucie LEFEBVRE

La Directrice Coordinatrice des Ecoles et Instituts de formation paramédicaux

Béatrice JAMAULT

L'Attachée d'Administration

Marie BEAUFILS

L'Attaché d'Administration

Alexandre CARTELLE

La Responsable Formation continue et Développement professionnel

Marie-Laurence CAIEZ

L'Attachée d'Administration

Vincente HERBETTE

L'Attachée d'Administration

Audrey KRYGER

L'Adjointe des Cadres

Vanessa PREVOT

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-09-08-00005

Délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal du service de la
publicité foncière et de l'enregistrement de la
Somme



Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques
Service de publicité foncière
et d'enregistrement de la Somme
44, rue du Soleil Levant - CS 85500
80107 ABBEVILLE CEDEX
Téléphone : 03 22 25 49 14
Mél. : spfe.somme@dgifp.finances.gouv.fr

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Somme

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

A R R Ê T E :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme JACQUEMIN Valérie, inspectrice divisionnaire de classe normale, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 30 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme CARPON Julie, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme LEMOINE Cécile, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Mme FARCY Catherine, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 5 000 €, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOCQUET Olivier	DELASSALLE Pauline	PECKEU Ludovic
PASSARD Chrystèle	SELLIER Christelle	PINCHOT Grégory
HU Patricia	COURIAT David	SINOQUET Thierry
BUREL Nelly	GOUBELLE Nicolas	SEJALON Aurélie
TROUILLER Stéphane	VAILLANT Clément	VAN KALCK Vincent
BOUAKAZ Anissa		

Article 6

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 2 000 €, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

PATTE Stéphane	LENGAGNE Christophe	GREBONVAL Héléna
GREGOIRE Benoit	LESAGE Pierre	BELLET Rose-Noëlle
LEBLANC Lionel		

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Somme

Fait à Abbeville, le 08 septembre 2023

Le comptable,
responsable du service de la publicité foncière
et de l'enregistrement de la Somme

Philippe MÂRCASSIN
inspecteur divisionnaire des finances publiques



Direction Départementale des Territoires et de
la Mer 62

80-2023-09-08-00004

AP du 08 septembre 2023 - Attribution d'un
permis national de pêche à pied professionnelle

ARRÊTÉ

Portant attribution du permis national de pêche à pied professionnelle au titre de l'année 2023

LE PRÉFET DE LA SOMME CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Somme, M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT ;

Vu le décret du 21 juillet 2023 nommant M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2012 modifié relatif à l'obligation de déclarations statistiques en matière de produits de la pêche maritime à pied professionnelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2015 modifié définissant le contenu du stage de formation conduisant à l'obtention de la capacité professionnelle « pêche maritime à pied à titre professionnel » ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2020 déterminant les conditions de délivrance du permis de pêche à pied professionnelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2015 portant conditions d'attribution du permis de pêche à pied national à titre professionnel ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2023 modifié portant attribution du permis national de pêche à pied professionnelle au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2023 portant retrait d'un permis national de pêche à pied professionnelle au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 portant délégation de signature à M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Considérant les demandes de permis de pêche à pied déposées avant le 31 janvier 2023 au comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France (CRPMEM) de Boulogne-sur-Mer pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Somme et du directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'annexe I de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2023 est remplacée par l'annexe I jointe au présent arrêté.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier – 80000 Amiens ou via l'application www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Somme, la sous-préfète d'Abbeville et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le **08 SEP. 2023**

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général



Emmanuel MOULARD

Ampliation :

- DDTM de la Somme
- Sous-préfecture d'Abbeville

Copies :

- DDTM 62 / SAML/ ECAM, GDPML et ULAM 62
- DDTM de la Somme/Pôle gestion du littoral
- Groupement de gendarmerie d'Abbeville
- Gendarmerie maritime Boulogne-sur-mer (BSL et Scarpe)
- Brigade nautique de Gendarmerie de Calais
- CRPME des Hauts-de-France
- Dossier – Coll. chrono

**Annexe I de l'arrêté du Préfet de la Somme portant attribution du permis national
De pêche à pied à titre professionnel pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024**

NOM Prénom	date de naissance	N° Permis national	Date de validité du permis
AMEDRO née DEROSIERE Maud	4 décembre 1967	2023PAP0620000003	05 mai 2023 au 30 avril 2024
AMEDRO Pascal Charles	26 février 1993	2023PAP0620001820	05 mai 2023 au 30 avril 2024
AMEDRO Pascal René	26 décembre 1963	2023PAP0620001765	05 mai 2023 au 30 avril 2024
AMEDRO Teddy	4 juin 2001	2023PAP0621001032	14 juin 2023 au 30 avril 2024
AMEDRO Vincent	17 août 1991	2023PAP0620001822	05 mai 2023 au 30 avril 2024
ANQUIER Arnaud	25 septembre 1982	2023PAP0620001815	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BARBIER Nicolas	22 août 1998	2023PAP0621000677	14 juin 2023 au 30 avril 2024
BATAILLE David	17 octobre 1986	2023PAP0620000012	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BATAILLE Didier	3 décembre 1961	2023PAP0620000013	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BATAILLE Stéphane	21 mai 1989	2023PAP0620001607	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BAZ Malik	24 septembre 1962	2023PAP0620000014	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BEAUDOUIN Christophe	28 décembre 1970	2023PAP0620000015	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BELLET Roger	18 août 1953	2023PAP0621000254	16 mai 2023 au 30 avril 2024
BERGERON Jean-Luc	5 août 1965	2023PAP0620000016	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BIGET Aurélien	2 août 1988	2023PAP0620001807	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BIGET Joël	26 octobre 1986	2023PAP0620001868	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BIGET Julien	22 mai 1983	2023PAP0620000022	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BIGOT Eily	12 novembre 1975	2023PAP0620000024	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BIGOT Valentin	27 juin 2000	2023PAP0621000196	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BINET Céline	15 novembre 1975	2023PAP0620000026	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BINET Charles	1 juillet 1999	2023PAP0620001932	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BINET née MALABRE Evelyne	18 janvier 1952	2023PAP0620000027	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BINET Pierre	19 décembre 1996	2023PAP0620001913	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BLAIZE Camille	9 juillet 1987	2023PAP0621000197	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BLARD Anthony	26 août 1994	2023PAP0620001931	14 juin 2023 au 30 avril 2024
BORDREZ née ARNAUD Catherine	26 octobre 1961	2023PAP0620000033	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BORDREZ François	23 novembre 1964	2023PAP0620000034	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BOSQUET John	23 septembre 1992	2023PAP0621000655	16 mai 2023 au 30 avril 2024
BOUBERT Bernard	19 janvier 1961	2023PAP0621000656	16 mai 2023 au 30 avril 2024
BOURGAU Jean-Luc	23 mai 1964	2023PAP0620000037	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BOURGAU Jean-Marie	7 février 1963	2023PAP0620000038	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BOURGAU Mathieu	13 août 1991	2023PAP0620001767	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BOURGAU Pascal	15 août 1980	2023PAP0620000039	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BOURGAU Philippe	14 juin 1966	2023PAP0620001768	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BOUTON Paul	16 mai 1989	2023PAP0620001771	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BRISVILLE Denis	12 février 1967	2023PAP0620000049	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BRISVILLE Didier	20 juin 1961	2023PAP0620000052	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BRISVILLE Dominique	3 janvier 1959	2023PAP0620000050	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BRISVILLE Frédéric	28 mars 1964	2023PAP0620000051	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BRISVILLE Joël	8 octobre 1957	2023PAP0620000053	05 mai 2023 au 30 avril 2024
BRISVILLE Marcel	6 février 1971	2023PAP0620000054	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BULOT Bernard	5 octobre 1955	2023PAP0620000059	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BULTEL Christophe	21 janvier 1977	2023PAP0620000060	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
BYHET Reynald	8 janvier 1950	2023PAP0620000061	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
CARTON Didier	2 février 1960	2023PAP0620000064	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
CARTON Natacha	16 septembre 1987	2023PAP0620001772	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
CATELAIN David	29 juin 1972	2023PAP0620000066	05 mai 2023 au 30 avril 2024
CHAUMETTE Daniel	25 avril 1952	2023PAP0620000073	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
CHAUMETTE David	14 juin 1972	2023PAP0620000070	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
CHAUMETTE Jean-Baptiste	22 mars 1984	2023PAP0620000072	05 mai 2023 au 30 avril 2024
CHAUMETTE née NICOLAY Mélissa	1 juillet 1982	2023PAP0620001827	05 mai 2023 au 30 avril 2024
COMPAIN Mickaël	10 septembre 1977	2023PAP0620000075	05 mai 2023 au 30 avril 2024
COURCOL Virginie	15 octobre 1978	2023PAP0621000657	14 juin 2023 au 30 avril 2024
DANTIN David	18 mai 1977	2023PAP0620000088	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DANTIN Jules Charles	8 mars 1983	2023PAP0620000089	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

DAROUX VALLE Louis	13 février 2001	2023PAP0621000198	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEFER Fabrice	9 juillet 1982	2023PAP0620000093	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEFOSSE David	30 mars 1970	2023PAP0620000094	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEFOSSE Thierry	3 avril 1968	2023PAP0620000095	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEGUISNE Patrick	10 février 1962	2023PAP0620000096	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELABY Guillaume	12 décembre 1984	2023PAP0620000102	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELABY Jean-Jacques	29 mars 1981	2023PAP0620000103	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELABY Julien	5 septembre 1989	2023PAP0620001830	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELABY Laëtitia	25 octobre 1978	2023PAP0620001831	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELABY Noë	5 mai 1994	2023PAP0620001832	05 mai 2023 au 30 avril 2024
DELABY Rémy	28 décembre 1987	2023PAP0620000100	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELAUNAY Guy	22 juillet 1964	2023PAP0620000105	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELOISON Laurent	3 août 1970	2023PAP0620000107	16 mai 2023 au 30 avril 2024
DELRUE François	12 octobre 1968	2023PAP0620000112	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELRUE Geoffrey	10 septembre 1998	2023PAP0621000200	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELRUE Jean-François	30 mars 1996	2023PAP0620001870	05 mai 2023 au 30 avril 2024
DELRUE Marcel Charles	25 août 1972	2023PAP0620000114	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELRUE Marcel Jules	14 juin 1947	2023PAP0620000113	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELRUE Paul	6 janvier 1995	2023PAP0620001880	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DELRUE Victor	28 août 1999	2023PAP0621000658	16 mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Alain Christian	21 avril 1963	2023PAP0620000122	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Alain Gilbert	10 septembre 1958	2023PAP0620000131	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Cédric	13 juillet 1975	2023PAP0620000132	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Charles Alfred	19 octobre 1973	2023PAP0620000121	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Cyrille	1 décembre 1973	2023PAP0620000133	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Daniel André	14 janvier 1954	2023PAP0620000124	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Daniel Pierre	14 juin 1958	2023PAP0620000125	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Frédy	16 mai 1961	2023PAP0620000126	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Gilles	16 août 1967	2023PAP0620000116	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Henri	6 avril 1946	2023PAP0620000117	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Jean	27 septembre 1971	2023PAP0620000118	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Jean-Charles	3 janvier 1986	2023PAP0620000134	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Jean-Claude	26 juin 1952	2023PAP0620000128	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Jean-Marc	8 septembre 1957	2023PAP0620000129	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Jean-Pierre	8 janvier 1950	2023PAP0620000130	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Jérémy	23 avril 1990	2023PAP0621001773	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Kévin	19 avril 1975	2023PAP0620000135	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Laurent	1 juin 1970	2023PAP0621000232	05 mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Lucas	20 octobre 1995	2023PAP0620001881	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Marc	19 février 1989	2023PAP0621000204	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Michel	27 avril 1961	2023PAP0620000120	05 mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Patrick	1 juin 1970	2023PAP0620000136	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Sébastien	27 janvier 1989	2023PAP0620001775	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE née TELLIER Sophie	4 décembre 1979	2023PAP0620000450	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEROSIERE Yohann	28 janvier 1986	2023PAP0620001776	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DESMARET Arnaud	21 juillet 1982	2023PAP0620000141	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DESMARET Frédéric	1 février 1965	2023PAP0620000140	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DESMARET Jean-Pierre	16 février 1979	2023PAP0620000142	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEVISMES Aurélie	22 mars 1987	2023PAP0621000205	05 mai 2023 au 30 avril 2024
DEVISMES Daniel	15 août 1971	2023PAP0620000147	05 mai 2023 au 30 avril 2024
DEVISMES Jean	25 février 1978	2023PAP0620001778	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DEVISMES Pierre	23 juillet 1964	2023PAP0621000445	05 mai 2023 au 30 avril 2024
DEWITTE Sylvain	25 novembre 1981	2023PAP0620000150	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DOCQUINCOURT Ludovic	1 mai 1981	2023PAP0621000659	16 mai 2023 au 30 avril 2024
DOVERGNE Arnaud	9 avril 1974	2023PAP0620000155	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DOVERGNE Mathieu	22 mars 1998	2023PAP0621000206	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DOVERGNE Vincent	8 novembre 1986	2023PAP0620001779	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DUFOUR Gérard	24 septembre 1964	2023PAP0620000161	05 mai 2023 au 30 avril 2024
DUMONT Alain	3 mars 1997	2023PAP0621000660	16 mai 2023 au 30 avril 2024

DUQUESNE Jérôme	4 avril 1973	2023PAP0621000207	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
DUTHOIT Eric	17 décembre 1957	2023PAP0620000169	05 mai 2023 au 30 avril 2024
ELISEE Virginie	16 juillet 1973	2023PAP0620000170	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FERMENT Antoine	27 mars 1990	2023PAP0620000177	05 mai 2023 au 30 avril 2024
FERMENT née BINET Catherine	12 juin 1967	2023PAP0620000176	05 mai 2023 au 30 avril 2024
FERMENT Franck	2 août 1964	2023PAP0620000174	05 mai 2023 au 30 avril 2024
FERMENT Laurent	12 novembre 1969	2023PAP0620000175	05 mai 2023 au 30 avril 2024
FERON Franck	30 décembre 1970	2023PAP0620000178	05 mai 2023 au 30 avril 2024
FERON Thomas	10 septembre 2003	2023PAP0621000696	16 mai 2023 au 30 avril 2024
FERTE Bernard	5 juin 1971	2023PAP0620000179	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FERTE David	19 novembre 1974	2023PAP0620000180	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FERTE Jacques	9 décembre 1971	2023PAP0620000182	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FERTE Jean	25 mai 1960	2023PAP0620000183	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FERTE Patrick	12 janvier 1966	2023PAP0620000184	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FOURNIER Jean-Paul	3 avril 1962	2023PAP0620000189	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FRANCOIS Dolovan	22 décembre 2001	2023PAP0621001034	14 juin 2023 au 30 avril 2024
FRANCOIS Geoffrey	7 avril 1981	2023PAP0620000196	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FRANCOIS Grégory	7 mai 1974	2023PAP0620000194	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FRANCOIS Thomas	21 avril 1998	2023PAP06200001920	05 mai 2023 au 30 avril 2024
FRETE Laurent	17 mars 1966	2023PAP0620000197	05 mai 2023 au 30 avril 2024
FRETE Rodrigue	27 septembre 1962	2023PAP0621000233	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
FROUSSART Aurore	11 avril 1987	2023PAP06200001783	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GAFFET Gilbert	28 janvier 1962	2023PAP0620000201	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GAMAIN Christophe	17 mars 1969	2023PAP0620000210	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GAMAIN Edouard	16 septembre 1978	2023PAP0620000204	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GAMAIN Elie	17 octobre 1977	2023PAP0620000205	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GAMAIN France	4 janvier 1945	2023PAP0620000211	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GAMAIN Franck	19 juillet 1973	2023PAP0620000206	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GAMAIN Rémi	28 juin 2002	2023PAP0621000661	16 mai 2023 au 30 avril 2024
GAMAIN Samuel	28 janvier 1971	2023PAP0620000209	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GERARD Jean-Marc	1 novembre 1956	2023PAP0620000215	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GIFFAUT née TYTGAT Nicole	16 juin 1957	2023PAP0620000217	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GLACHET David	22 février 1980	2023PAP0620000221	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GOUILLEUX Alexandre	16 octobre 1979	2023PAP06200001923	05 mai 2023 au 30 avril 2024
GOUYGOU Pierre	4 février 1983	2023PAP0620000228	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GRANGER Claude	22 février 1961	2023PAP0620000229	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
GURDEBEKE Xavier	3 juillet 1968	2023PAP0620000232	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
HAMIOT Patrice	27 mars 1961	2023PAP0620000233	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
HEBBE Jean-Marc	19 mars 1961	2023PAP0620000236	05 mai 2023 au 30 avril 2024
HENRY Alain	10 juillet 1973	2023PAP06200001809	05 mai 2023 au 30 avril 2024
HENRY Sébastien	26 janvier 1976	2023PAP0620000145	05 mai 2023 au 30 avril 2024
HENRY Steeven	10 mai 1985	2023PAP06200001916	05 mai 2023 au 30 avril 2024
HERVET née DEVISMES Danielle	17 juin 1969	2023PAP0620000145	05 mai 2023 au 30 avril 2024
HERVET Franck	10 janvier 1963	2023PAP0620000245	05 mai 2023 au 30 avril 2024
HOUARD Yann	12 janvier 1984	2023PAP0621000663	16 mai 2023 au 30 avril 2024
LAMIDEL Gilles	1 septembre 1967	2023PAP0620000261	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LAMIDEL Robin	27 mai 1972	2023PAP0620000259	05 mai 2023 au 30 avril 2024
LAMIDEL Thierry	10 avril 1957	2023PAP0620000260	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LANGLOIS Jean-Baptiste	2 juin 2001	2023PAP0621001038	14 juin 2023 au 30 avril 2024
LANGLOIS Jean-Charles	1 avril 2004	2023PAP0621001037	14 juin 2023 au 30 avril 2024
LASSALE Vincent	26 février 1985	2023PAP0620000266	05 mai 2023 au 30 avril 2024
LAURENT Johny	15 septembre 1969	2023PAP0620000268	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LAURENT Reynald	17 décembre 1971	2023PAP06200001811	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEBOEUF Eric	1 avril 1966	2023PAP0620000278	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEBOEUF Florent	5 mai 1997	2023PAP0621001030	14 juin 2023 au 30 avril 2024
LEBOEUF Pascal	22 décembre 1964	2023PAP0620000277	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEBOEUF Pierre André	18 février 1990	2023PAP06200001859	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEBOEUF Pierre Guy	21 octobre 1972	2023PAP0620000279	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LECOQ Cédric	23 août 1976	2023PAP0620000285	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

LECOQ Jean-Charles	3 février 1985	2023PAP0620000286	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LECOQ Marc	7 mai 1980	2023PAP0620000284	05 mai 2023 au 30 avril 2024
LECOQ Nicolas	13 juin 1990	2023PAP0620001712	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEDEME Franck	20 septembre 1972	2023PAP0620000292	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEDOUX Anthonio	9 mai 1993	2023PAP0620001885	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEGROS Sophie	30 avril 1970	2023PAP0620000299	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEMAN Bruno	7 novembre 1957	2023PAP0620000303	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Cécile née ALLART	10 mai 1976	2023PAP0620001921	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Cédric	12 mars 1987	2023PAP0620001842	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE David	5 décembre 1970	2023PAP0620000306	05 mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Franck	27 juillet 1991	2023PAP0620000307	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Frédéric	18 septembre 1975	2023PAP0620000308	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Jacques	22 février 1969	2023PAP0620000315	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Ludovic	12 mai 1978	2023PAP0620000310	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Manuel	6 septembre 1975	2023PAP0620000311	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE René	12 juillet 1952	2023PAP0620000312	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Thierry	28 mai 1965	2023PAP0620000313	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Thomas	15 avril 2000	2023PAP0621000664	16 mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Véronique née DEROSIERE	25 juillet 1965	2023PAP0620001788	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LENNE Yves	29 avril 1982	2023PAP0620000314	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
LEPRETRE Thierry	19 juin 1965	2023PAP0620000320	05 mai 2023 au 30 avril 2024
MACQUET Corentin	19 janvier 1996	2023PAP0620001887	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MACQUET Jean-Marc	7 octobre 1968	2023PAP0620000334	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MACQUET Jérémy	20 août 1998	2023PAP0620001924	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MACQUET Joseph	19 mai 1992	2023PAP0620000336	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MACQUET Martial	25 novembre 1965	2023PAP0620000335	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MACREZ Baptiste	1 août 1996	2023PAP0620001904	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MACREZ Robin	4 mai 1994	2023PAP0620001888	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MAINGUET David	13 octobre 1974	2023PAP0620001700	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MAINGUET Kévin	24 avril 1998	2023PAP0620001914	05 mai 2023 au 30 avril 2024
MAINGUET Richard	29 août 1961	2023PAP0620000339	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MAISON Jean-François (fils)	5 juillet 1987	2023PAP0620000340	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MAISON Jean-François (père)	29 décembre 1957	2023PAP0620000341	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MALABRE Jean-Claude	9 juillet 1955	2023PAP0620000898	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MALABRE Messara	11 avril 1974	2023PAP0620000344	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MALABRE Roger	20 août 1958	2023PAP0620000346	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MAQUIGNY Laurent	6 février 1983	2023PAP0620000347	05 mai 2023 au 30 avril 2024
MAQUIGNY Sébastien	29 mai 1982	2023PAP0620000901	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MAQUIGNY Stéphane	25 novembre 1979	2023PAP0620000348	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MARCHANDISE Arnaud	25 décembre 1974	2023PAP0620000349	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MARSEILLE David	6 juillet 1975	2023PAP0620000353	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MARSEILLE Johnny	7 août 1979	2023PAP0620000355	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MARSEILLE Roger	22 mai 1978	2023PAP0620000356	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MAUPIN Jordy	7 août 1994	2023PAP0620001846	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MAUPIN Marie-Christine	6 septembre 1965	2023PAP0620001845	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MENETRIER Benjamin	30 novembre 1996	2023PAP0620001930	05 mai 2023 au 30 avril 2024
MENETRIER Frédy	11 avril 1964	2023PAP0620000368	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MENETRIER Loïc	6 mars 1988	2023PAP0620001847	05 mai 2023 au 30 avril 2024
MENETRIER Mickael	5 décembre 1984	2023PAP0620000369	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MERCIER Philippe	13 mai 2001	2023PAP0621000665	16 mai 2023 au 30 avril 2024
MICHON Renée	15 janvier 1957	2023PAP0620000375	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MIOT Bernard	14 août 1979	2023PAP0620000377	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
MOUILLARD Jean-Marc	22 septembre 1995	2023PAP0621000697	16 mai 2023 au 30 avril 2024
NICOLAY Christophe	15 mars 1971	2023PAP0620000385	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
NICOLAY Mathieu	20 janvier 1973	2023PAP0620000386	05 mai 2023 au 30 avril 2024
NICOLAY Patrick	30 juin 1965	2023PAP0620000388	05 mai 2023 au 30 avril 2024
NICOLAY Robert	4 janvier 1963	2023PAP0620001910	De la date de signature de l'arrêté au 30 avril 2024
NOEL Jérôme	12 février 1986	2023PAP0620001816	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
NOTEL Jean-Charles	18 juin 1972	2023PAP0620000393	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

PETIT Pascal	3 mai 1968	2023PAP0620001702	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
PIROT Laurent	5 octobre 1970	2023PAP0620001850	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
PIERRONNE Christian	21 mai 1954	2023PAP0620000403	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
PIRET Miguel	25 février 1972	2023PAP0620000406	05 mai 2023 au 30 avril 2024
POIDEVIN Brian	2 septembre 1996	2023PAP0621000666	16 mai 2023 au 30 avril 2024
POIDEVIN Patrick	17 janvier 1965	2023PAP0620000407	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
PONCHEL Thomas	28 octobre 1987	2023PAP0620001905	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
QUESNEL Christian	22 novembre 1955	2023PAP0620000417	05 mai 2023 au 30 avril 2024
QUESNEL Morgan	29 mai 1981	2023PAP0620000415	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
RASSE Laurent	14 novembre 1981	2023PAP0621000208	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
RICQUE Gautier	3 juillet 1990	2023PAP0620001817	05 mai 2023 au 30 avril 2024
RICQUE Gilles	11 novembre 1968	2023PAP0620001799	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
RICQUE Noël	12 octobre 1967	2023PAP0620001797	05 mai 2023 au 30 avril 2024
ROUSSEL Patrick	10 février 1963	2023PAP0620000425	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
ROUTIER Romain	17 novembre 1987	2023PAP0621001800	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
SELLESQUES Garry	22 janvier 1981	2023PAP0620000437	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
SELLESQUES Garry Bernard	30 mars 2001	2023PAP0621000443	03 juillet 2023 au 30 avril 2024
SMETS Alan	6 novembre 1996	2023PAP0621000256	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
SOUBIRON Laurent	27 octobre 1957	2023PAP0620001852	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
TABART Laurent	8 juillet 1968	2023PAP0620000447	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
TELLIER Jacques	3 octobre 1969	2023PAP0620000448	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
TELLIER Jean-Michel	6 mars 1968	2023PAP0620000449	05 mai 2023 au 30 avril 2024
TERNISIEN Alexandre	6 juin 1989	2023PAP0621000668	16 mai 2023 au 30 avril 2024
TERNOIS Franck	8 avril 1964	2023PAP0620001802	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
TETART Jean	12 février 1956	2023PAP0620000453	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
THIBAUT Johann	28 mai 1985	2023PAP0620001704	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
THUILLIER née CROISY Martine	26 mai 1965	2023PAP0620000456	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
TOUZAC Roger	23 avril 1966	2023PAP0620000457	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Bruno	28 octobre 1971	2023PAP0620000460	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Florentin	19 décembre 1991	2023PAP0620001853	05 mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Etienne	31 juillet 1961	2023PAP0620000461	05 mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Jean-Marie	27 janvier 1945	2023PAP0620000463	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Jean-Pierre	1 mai 1999	2023PAP0621000209	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Marie-Christine	20 avril 1967	2023PAP0620000464	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Nadège	21 octobre 1968	2023PAP0620000465	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Philippe	4 octobre 1964	2023PAP0620000466	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Pierre Etienne	3 avril 1963	2023PAP0620000462	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Pierre Bernard	23 avril 1995	2023PAP0620001872	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VALLE Victor	7 mai 1999	2023PAP0621000239	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VANHOUTTE Thomas	22 juillet 1990	2023PAP0620001803	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VERKNOCKE David	30 juillet 1969	2023PAP0620000693	05 mai 2023 au 30 avril 2024
VIGNOLLE Benjamin	28 octobre 1987	2023PAP0620001907	05 mai 2023 au 30 avril 2024
VIGNOLLE Louis	17 janvier 1970	2023PAP0620000476	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
VIGNOLLE Philippe	3 janvier 1975	2023PAP0620000475	05 mai 2023 au 30 avril 2024
VIGNOLLE Stéphane	3 mai 1972	2023PAP0620000472	1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024
WEBER Geoffrey	4 avril 2001	2023PAP0621000669	16 mai 2023 au 30 avril 2024
VIGNOLLE Vincent	18 juin 1997	2023PAP0621001031	14 juin 2023 au 30 avril 2024